



Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Lettre annuelle - 2011

SOMMAIRE:

Introduction.....	1
Retraités et bénéficiaires.....	2-7
Participant actifs.....	8
Comment communiquer avec la Caisse	9-10
Autre renseignements importants...	11
Investissements de la Caisse.....	12-13
Informations actuarielles.....	14
Réunions	15
Annexes.....	16-26



Au nom du secrétariat de la Caisse, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à vos familles, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Cette lettre s'adresse à tous les participants, retraités et bénéficiaires, qui y trouveront des informations importantes et utiles qui pourront répondre à leurs questions ainsi que des conseils dont ils pourront tirer avantage. Nous leur suggérons en outre, s'ils ne l'ont pas encore fait, d'utiliser notre site Web pour se tenir au courant et télécharger les formulaires dont ils pourraient avoir besoin et également d'utiliser l'Internet pour communiquer avec la Caisse.

Ce fut un plaisir de vous servir et de vous aider en 2010. En 2011, nous sommes résolus à continuer de répondre à vos besoins de façon conviviale et efficace.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en ma parfaite considération.

L'Administrateur de la Caisse

Bernard Cochemé

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Ajustement des prestations au 1^{er} avril 2011

Comme de coutume en début d'année, je tiens à informer les retraités et autres bénéficiaires de l'ajustement des pensions servies en dollars des États-Unis. Comme, pendant la période qui s'est écoulée entre décembre 2009 et décembre 2010, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis a été inférieure au seuil requis de 2% pour les prestations servies en dollars des États-Unis, aucun ajustement à ce titre ne sera apporté aux prestations versées en dollars des États-Unis le 1^{er} avril 2011. Toutefois, la hausse de l'IPC constatée pendant cette période sera reportée et prise en compte pour le calcul de l'indice pour la prochaine période allant de décembre 2010 à décembre 2011.

Pour les retraités et autres bénéficiaires qui ont opté pour le système de la double filière, l'ajustement des pensions en monnaie locale au 1^{er} avril 2011 sera fonction de l'évolution de l'IPC dans leur pays de résidence, pour autant qu'un seuil de 2 % soit atteint. Si ce seuil n'est pas atteint, l'évolution constatée sera prise en compte à l'occasion du calcul du prochain ajustement l'année suivante. Les intéressés sont invités à consulter l'état de leur compte sur le site Web de la Caisse après s'être fait inscrire. Il leur suffit de suivre les instructions données après avoir sélectionné la page réservée aux bénéficiaires (la case d'inscription se trouve du côté gauche de la page, et il conviendra ensuite de suivre les instructions données). Comme par le passé, les états trimestriels du compte des retraités et bénéficiaires ayant opté pour le système de la double filière leur seront également adressés par la poste, mais nous les invitons, si possible, à consulter le site Web de la Caisse, les communications électroniques étant beaucoup plus rapides que le courrier. Les informations envoyées par la poste sont traitées aussi rapidement que possible mais leur expédition est tributaire de nombreux facteurs qui échappent à la volonté de la Caisse des pensions.

Pour ceux d'entre vous qui avez quitté vos fonctions en 2010 ou au début de 2011, qui avez opté pour la double filière et dont les prestations sont ajustées en fonction de la hausse de l'IPC dans votre pays de résidence, l'ajustement sera effectué au prorata. Pour ceux bénéficiant de leur premier ajustement depuis la liquidation de leur pension, la majoration sera réduite de 0,5 %. Dans le cadre de mesures d'économie décidées au début des années 80, cette réduction avait été initialement fixée à 1,5 point de pourcentage; ensuite elle a été minorée par étape.

En cas de changement du montant des prestations, les intéressés en seront avisés lors du versement de leur pension d'avril 2011, qui interviendra soit le 1^{er} avril pour ceux qui sont partis à la retraite avant le 31 décembre 1984, soit le 1^{er} mai pour ceux qui sont partis à la retraite après cette date.

Des informations détaillées sur l'évolution de l'IPC dans les différents pays sont disponibles sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>), à la rubrique Taux de change/IPC.

Relevé annuel des prestations délivré par la Caisse

Chaque année, la Caisse délivre à des fins fiscales un relevé indiquant le montant des prestations payées durant l'année civile. Le relevé indique le montant intégral des prestations, hors prélèvement au titre de l'assurance maladie.

Le relevé doit être expressément demandé, mais dès lors que vous l'aurez demandé une première fois, vous le recevrez automatiquement chaque année. Le relevé des prestations est en règle générale envoyé dans les six semaines qui suivent le début d'une nouvelle année.

Les exercices financiers et les lois fiscales diffèrent fortement d'un pays à l'autre et ces dernières, extrêmement complexes, sont en outre modifiées fréquemment, surtout celles qui concernent les pensions. Par conséquent, la Caisse ne peut pas rester au fait de toutes les évolutions dans ce domaine ni donner de conseils personnalisés aux retraités ou à leur conjoint survivant. C'est au bénéficiaire qu'il incombe de déterminer avec certitude quelles sont ses obligations fiscales.

Si une pension vous est versée périodiquement, vous avez intérêt à contrôler régulièrement vos relevés bancaires pour vous assurer que les versements mensuels ont effectivement été reçus de manière à pouvoir nous informer sans tarder de tout versement manquant.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Déclaration de situation

Quiconque perçoit une ou des pensions servie par la Caisse est tenu de remplir une déclaration de situation tous les ans. La Caisse s'en sert pour vérifier que les retraités et autres bénéficiaires continuent d'avoir droit au versement des prestations. Il vous est conseillé de renvoyer la déclaration le plus tôt possible afin d'éviter toute interruption dans le paiement des prestations. La déclaration peut nous être retournée soit à notre bureau de Genève, soit à notre bureau de New York.

La Caisse a commencé à envoyer les formulaires de déclaration de situation pour 2010 à la fin d'octobre 2010. Il en a été envoyé environ 50 000, soit par la poste américaine, soit par la valise diplomatique de l'ONU. La plupart des retraités et bénéficiaires ont retourné leurs déclarations dûment remplies avant la mi-janvier 2011. Le 27 janvier 2011, la Caisse a envoyé un deuxième formulaire de déclaration muni d'un code à barres pour 2010 à tous les retraités et bénéficiaires dont la déclaration signée n'avait pas encore été reçue par la Caisse. Environ 7 000 formulaires ont été expédiés lors de ce deuxième envoi. Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous encourageons vivement à remplir la déclaration pour 2010 et à la renvoyer d'urgence à la Caisse.

Si la Caisse ne reçoit pas de réponse avant la fin avril, le versement de votre pension pourrait être interrompu. Bien entendu, dès que votre déclaration de situation nous sera parvenue, vous serez rétabli dans vos droits rétroactivement.

Vous pouvez vérifier que la Caisse a bien reçu votre déclaration de situation en utilisant le système de suivi accessible à partir du site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>). Afin de pouvoir accéder à ce système, vous devez vous inscrire sur notre site Web et suivre les instructions qui y figurent, ce qui permettra d'expédier à votre domicile un code confidentiel d'accès.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous ceux d'entre vous qui ont renvoyé leur déclaration dans les délais. Cela permet à la Caisse d'économiser du temps et de l'argent puisqu'elle n'a pas à envoyer de rappel.

Que faire si vous n'avez pas reçu le formulaire de déclaration de situation pour 2010 ? Si, fin février 2011, vous n'avez reçu ni le formulaire de déclaration de situation expédié en octobre, ni le rappel de janvier, vous pouvez adresser à la Caisse une lettre datée comportant notamment votre adresse officielle, vos nom et prénoms, votre ou vos numéros de retraité et votre signature originale (N.B. : Nous n'acceptons pas de Fax), Cette lettre sera numérisée dans votre dossier pour informer la Caisse de la situation et lui permettre de faire le nécessaire pour éviter que le paiement des prestations soit interrompu si votre déclaration n'est pas reçue avant fin avril 2011. Les règles d'audit de la Caisse exigent néanmoins que vous retourniez le formulaire muni du code à barres dûment rempli et signé pour 2010 avant la fin avril 2011.

Les nouveaux bénéficiaires qui ne touchaient une prestation que depuis moins de six mois lorsque les formulaires de déclaration ont été envoyés en octobre 2010 n'en recevront pas pour cette année-là et ne commenceront à en recevoir qu'à partir de l'année 2011.

L'une des principales raisons pour lesquelles les retraités et bénéficiaires ne reçoivent pas leurs formulaires de déclaration est que, lorsque leur adresse permanente officielle change, ils omettent d'en informer la Caisse.

En cas de changement définitif de votre adresse postale officielle, vous devez remplir et retourner à la Caisse le formulaire PF.23/M, portant l'ORIGINAL de votre signature.

Vous pouvez télécharger ce formulaire en consultant la page "Formulaires" sur le site Web officiel de la Caisse <http://www.unjspf.org>

Cliquer ici pour vous inscrire et avoir accès sur le site Web à votre déclaration de situation personnalisée, les estimations "double filière" et les notifications concernant les ajustements des prestations

<http://www.unjspf.org/UNJSPFSecureDocs/PINRequestPage?role=bene&lang=fra>

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Modifications des instructions de paiement

Veillez nous informer immédiatement, au moyen du formulaire PF.23, dont vous nous enverrez par la poste un exemplaire rempli et signé, de toute modification du nom de votre banque, de son code pour les virements internationaux ou de l'intitulé de votre compte, afin d'éviter toute interruption du versement de vos prestations.

Pour que les modifications d'instructions de paiement soient prises en compte en temps voulu, les demandes doivent parvenir à la Caisse aussi tôt que possible, de préférence dans le mois qui précède celui pendant lequel vous souhaiteriez que le changement devienne effectif. Le formulaire PF.23 peut être obtenu sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>); vous pouvez également le demander à l'organisation qui vous employait ou à la Caisse elle-même.

Changement de la situation de famille, du pays de résidence ou de l'adresse postale

La Caisse doit être avisée de tout changement de situation de famille ou de nom. Si vous avez opté pour le système de la double filière d'ajustement des pensions et que vous avez changé de pays de résidence, veuillez utiliser le formulaire PENS.E/11, que vous trouverez sur le site Web.

Les changements d'adresse postale doivent être signalés à la Caisse par écrit, de préférence au moyen du formulaire PF.23M (rempli et signé) également disponible sur le site.

Veillez noter que la Caisse ne peut pas prendre en compte les demandes de changement faites par téléphone, courrier électronique ou télécopie. Vous devez adresser votre demande à la Caisse par la poste, au moyen du formulaire approprié, comme indiqué ci-dessus.

Vous êtes-vous marié ou remarié après que votre pension a commencé à vous être versée?

Si vous vous mariez ou remariez après que votre pension a commencé de vous être versée, vous pouvez faire bénéficier un conjoint auquel vous n'étiez pas marié lors de votre cessation de service, après votre décès, d'une prestation périodique de pension. Si vous envisagez d'acheter une telle annuité, veuillez vous mettre en rapport avec la Caisse et nous communiquer le certificat de mariage (indiquant notamment la date du mariage ainsi que la date de naissance de votre conjoint) de sorte que nous puissions vous communiquer une estimation du coût de cette prestation. **Vous devez prendre cette décision dans l'année suivant la date de votre mariage.** Cette décision prendra effet 18 mois après la date de votre mariage et est irrévocable, sauf en cas de divorce, auquel cas vous devrez communiquer à la Caisse copie d'une ordonnance valable de divorce.

La prestation que vous percevez sera réduite sur une base actuarielle en vue du versement de cette prestation à votre conjoint, compte tenu de facteurs comme votre âge et celui de votre conjoint. La prestation payable à votre conjoint ne peut pas dépasser le montant qui vous est dû après la réduction actuarielle.

En outre, si vous divorcez d'un conjoint auquel vous étiez marié à la date de votre cessation de service, vous devez communiquer à la Caisse copie de l'ordonnance de divorce de manière que nous puissions mettre à jour votre dossier.

Consultation sur le site Web des relevés de compte trimestriels des retraités et bénéficiaires ayant opté pour la double filière

Les retraités et bénéficiaires ayant opté pour la double filière peuvent consulter en ligne leur relevé de compte qui est établi sur une base trimestrielle et qui est accessible sur le site Web de la Caisse. Pour cela, vous devez vous inscrire, ce qui est facile: il vous suffit de suivre les instructions données sur le site Web, à l'adresse suivante:

<http://www.unjspf.org/UNJSPFSecureDocs/PINRequestPage?role=bene&lang=fra>

**Votre
formulaire de
désignation
de
bénéficiaires
(PENS.A/2)
est-il à jour?**

**Adressez-vous
au secrétariat de
la Caisse afin de
confirmer/vérifier
votre choix de
bénéficiaire
ou/et envoyer-un
nouveau
formulaire
(PENS.A2)
dûment rempli et
signé.**

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Fonds de secours

Je rappelle aux retraités et autres bénéficiaires qu'il existe un Fonds de secours qui a pour objet d'alléger quelque peu les difficultés financières que la maladie, une infirmité liée à l'âge ou d'autres raisons analogues peuvent occasionner aux bénéficiaires de pensions modestes, en apportant une aide dans les cas d'urgence avérée.

Le Fonds de secours *n'est pas* censé servir à compléter une pension que le bénéficiaire juge insuffisante. Il n'a pas non plus vocation à financer l'octroi de prêts ou à remplacer une assurance maladie.

On notera que les demandes d'aide au titre du Fonds de secours doivent être faites par écrit auprès du secrétaire du comité des pensions de l'ancienne organisation employeur. Elles doivent comporter des renseignements sur les circonstances relatives aux difficultés financières rencontrées par le retraité ou le bénéficiaire. Leur traitement est facilité par la production de pièces justifiant le besoin d'aide financière et les frais correspondants. Une aide ne peut être versée que lorsque la Caisse a reçu la preuve de ce que les dépenses motivant la demande ont été effectivement réglées. Les demandes ayant trait à des frais médicaux doivent être accompagnées d'un certificat médical et de reçus attestant le règlement des factures.

A ce propos aussi, il y a lieu de noter qu'un certain nombre d'associations membres de la FAAFI (dont la liste figure à l'annexe I.A) fournissent également une assistance spéciale.

Ainsi, l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et d'autres anciens fonctionnaires des Nations Unies (FFOA) a créé un "Fonds de secours" pour venir en aide à ses membres; l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) vient aussi en aide à ceux de ses membres qui se trouvent dans une situation financière difficile, en accordant des prêts sans intérêt ou des dons. Par ailleurs, l'AFICS de New York a créé une fondation philanthropique qui vient en aide à des fonctionnaires internationaux à la retraite, à des conjoints survivants et des personnes à charge.

L'AAFI-AFICS/Genève dispose d'un fonds de solidarité dont l'objectif est de venir en aide financièrement aux anciens fonctionnaires internationaux qui se trouvent dans une situation difficile, qu'ils soient ou non membres de l'Association et qu'ils résident dans la région de Genève ou dans d'autres parties du monde.

La Section des anciens fonctionnaires du BIT gère pour sa part un fonds de solidarité auquel tous les anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail peuvent adresser une demande d'assistance, qu'ils soient ou non membres de la Section.

Prélèvement de la cotisation à l'assurance maladie après la cessation de service

La Caisse prélève sur le montant de la pension annuelle la cotisation due au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle ne procède de la sorte que si les bénéficiaires lui en donnent l'autorisation par écrit en remplissant le formulaire établi à cet effet par les sections ou services de l'assurance maladie des organisations affiliées qui ont choisi de lui confier le soin de prélever les cotisations. Ce système de prélèvement n'est pas disponible pour certaines des organisations affiliées.

La Caisse n'étant pas chargée de l'administration du régime d'assurance maladie, elle n'est pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements concernant l'étendue de la couverture, le montant des cotisations et les demandes de remboursement.

Des renseignements détaillés sur l'assistance au titre du Fonds de secours sont présentés dans la "Note A" aux Statuts et Règlement de la Caisse, ainsi que dans le livret thématique d'information concernant le "Fonds de secours", qui peuvent être consultés sur le site Web de la Caisse à l'adresse suivante:

<http://www.unjspf.org>

Les personnes qui ne disposent pas d'une connexion à Internet peuvent obtenir les renseignements pertinents auprès du secrétariat du comité des pensions de l'organisation dont elles ont été fonctionnaires.

Toutes les demandes de renseignements concernant l'assurance maladie, notamment l'autorisation de prélèvement et le montant de la cotisation, doivent être adressées à la section ou au service compétent de l'organisation où vous travaillez et non pas au secrétariat de la Caisse.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Associations de retraités et autres bénéficiaires

Sachez que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et ses associations membres peuvent vous offrir une aide et des renseignements précieux. Créée en 1975 par les quatre associations de retraités existant alors à Genève, Rome, Paris et New York, la FAAFI comptait 49 associations membres en 2010.

L'objectif de la FAAFI est de représenter et de défendre les intérêts de ses associations membres, en particulier s'agissant des pensions, de l'assurance maladie et des questions connexes. Par ailleurs, la FAAFI reste prête à intervenir pour tous problèmes touchant, individuellement ou collectivement, les retraités ou bénéficiaires, ainsi qu'à prêter une assistance aux associations qui ne lui sont pas affiliées, en ce qui concerne notamment les pensions, l'assurance maladie et les questions connexes.

Fortes de l'expérience de leurs adhérents, les associations de la FAAFI sont des mines d'informations et de conseils non seulement en matière de pension, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales ou d'autres aspects de la vie dans tous les pays du monde.

Étant donné l'appui et l'assistance qu'elles apportent, ces associations continuent d'être de véritables partenaires du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et autres bénéficiaires qui ont des problèmes à régler; la Fédération fournit également aux retraités et futurs retraités des informations et des conseils généraux et personnalisés sur l'application concrète des Statuts et Règlement de la Caisse.

La FAAFI peut en outre apporter une assistance particulière concernant la déclaration de situation, document de la plus grande importance. Les représentants de la Fédération continuent de participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte de la Caisse et de son Comité permanent, du Comité d'audit et de tous les groupes de travail créés par le Comité mixte.

Il vous est donc loisible d'envisager d'adhérer à l'association de retraités de votre région. La FAAFI encourage tous les fonctionnaires retraités des organisations affiliées à la Caisse à adhérer à l'association de leur choix. Les associations sont ouvertes à tous et œuvrent pour le bien de chacun. L'on trouvera à l'annexe I.A une liste des réunions de la FAAFI et de toutes ses associations affiliées

Les coordonnées des associations de retraités et celles des personnes à contacter pour les associations ou groupes de retraités qui ne sont pas encore affiliés à la FAAFI se trouvent à l'annexe I.B. Cette liste, établie par la FAAFI, est consacrée aux pays suivants: Afghanistan, Biélorussie, Bénin, Espagne, Ghana, îles Fidji et autres îles du Pacifique, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Portugal, Sénégal et Zambie.

Veillez noter les adresses qui figurent à l'Annexe I concernant les trois nouvelles associations membres de la FAAFI: l'AFICS-MSB, Association malaisienne, singapourienne et brunéienne des anciens fonctionnaires internationaux, l'AFICS-Mauritius, Association mauricienne des anciens fonctionnaires internationaux couvrant aussi les îles des Comores et des Seychelles et l'AFICS-Kiev, Association ukrainienne des anciens fonctionnaires internationaux. Une quatrième association, l'UNPAS-Somalie, Association des retraités de l'ONU en Somalie, a été admise comme membre associée de la FAAFI

En ce qui concerne la région de Genève, veuillez noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux affiliée à la FAAFI (AAFI-AFICS/Genève), les associations et sections d'anciens fonctionnaires des différentes organisations sises à Genève (CCI, GATT/OMC, BIT, OMM, OMS et UIT) continuent de prêter leur assistance. Une liste de ces associations et sections, ainsi que des personnes à contacter pour chacune, figure à l'annexe I.C.

Des informations complémentaires sur la FAAFI et les associations qui y sont affiliées sont disponibles sur le site Web suivant: <http://afics.unog.ch/fafics.htm>

Vous y trouverez notamment une page consacrée à la FAAFI ("Qu'est-ce que la FAAFI?"), l'adresse de la Fédération et l'indication des personnes à contacter, la liste des membres de son comité et celle de ses associations affiliées, des renseignements utiles pour les retraités et les bénéficiaires, ainsi que des conseils pour la constitution de nouvelles associations de retraités.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Comment adresser des demandes de renseignements à la Caisse?

Selon votre lieu de résidence, ce sera le bureau de New York ou celui de Genève qu'il sera le plus commode de contacter. Les systèmes et le fonctionnement de la Caisse étant complètement transparents, c'est la personne compétente qui donnera suite à votre demande quel que soit le bureau contacté.



New York

Par téléphone: 1 (212) 963-6931

Par télécopie: 1(212) 963-3146

Par courrier

électronique: UNJSPF@UN.ORG

En personne*: 37th étage
1 Dag Hammarskjöld Plaza (DHP)
Angle de la 48^e rue et de la
2^e Avenue

Par courrier postal:

UNJSPF
s/c United Nations
P.O. Box 5036
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de New York est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Genève

Par téléphone: 41 (0) (22) 928 88 00

Par télécopie: 41 (0) (22) 928 90 99

Par courrier

électronique: UNJSPF.GVA@UNJSPF.ORG

En personne*: Bâtiment du Pont de Nemours
Chemin du Pavillon 2
1218 Grand Saconnex
Suisse

Par courrier postal:

UNJSPF
c/o Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

* Si vous comptez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de Genève est ouvert tous les jours (sauf les jeudis) de 8 h 30 à 17 heures. Il est recommandé d'appeler le 41 22 928 88 00 ou d'envoyer un message électronique pour prendre rendez-vous.

PARTICIPANTS ACTIFS

Cessation de service

Pour que nous puissions commencer à calculer la pension à laquelle vous avez droit, il faut qu'au moment de votre cessation de service nous recevions :

- a) De l'organisation qui vous emploie, la ou les notifications indiquant la date officielle de la cessation de service, le montant de la rémunération considérée aux fins de la pension et le montant des cotisations versées depuis la fin de l'année précédente;
- b) De vous, 1) un formulaire d'instructions de paiement (PENS.E/6 ou PENS.E/7) dûment rempli indiquant le type de prestations que vous avez choisi (lorsque vous avez le choix entre plusieurs options), 2) le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que les versements soient effectués, 3) la monnaie de paiement, 4) votre adresse postale, 5) votre acte de naissance ainsi que ceux de votre(vos) conjoint(s) et de vos enfants âgés de moins de 21 ans, 6) votre ou vos acte(s) de mariage, 7) votre ou vos certificat(s) de divorce s'il y a lieu. Si possible, veuillez également nous communiquer un numéro de téléphone personnel et une adresse de courrier électronique afin que la Caisse puisse vous contacter si elle a besoin d'éclaircissements au moment du calcul des prestations auxquelles vous avez droit ou par la suite.

Il est dans votre intérêt de demander au secrétariat du Comité des pensions de votre organisation une estimation des prestations parmi lesquelles vous pouvez opter dans les six mois de la date prévue pour votre cessation de service.

En règle générale, lorsque le versement initial tarde à être effectué, c'est pour une des raisons suivantes: a) la notification de cessation de service a été envoyée tardivement par l'organisme employeur; b) les instructions de paiement ont été données tardivement; c) des renseignements concernant le participant, y compris sa situation de famille et, le cas échéant, le nombre et l'âge de ses enfants, sont incomplets ou inexacts. Faites donc tout ce que vous pouvez pour que l'organisation qui vous emploie nous envoie au plus tôt les documents concernant la cessation de service, et efforcez-vous de remplir et de nous remettre rapidement votre formulaire d'instructions de paiement.

À l'attention des nouveaux participants: Il se peut que vous puissiez compléter votre période d'affiliation totale et ainsi vos futurs droits à prestation en usant de la faculté qui vous est offerte par le Règlement de la Caisse **de valider une période de service pendant laquelle vous n'étiez pas affilié à la Caisse**, conformément à la règle 23, et/ou vous voir **restituer la plus récente de vos périodes d'affiliation antérieures** conformément à l'article 24.

Vous devez bien noter que, si cette faculté vous est offerte, il faut absolument dans l'un et l'autre cas que vous exerciez votre option dans **le délai d'un an** à compter de la date à laquelle vous avez commencé ou recommencé, selon le cas, à participer à la Caisse.

Relevés annuels

Vous pouvez consulter vos relevés annuels sur le site Web; le relevé annuel pour l'année 2010 sera disponible une fois les comptes de la Caisse arrêtés, ce qui devrait être fait d'ici à la mi-mai 2011. Le relevé annuel de 2009 est actuellement disponible. Nous vous encourageons à passer en revue les renseignements qui y sont portés et à nous faire part des erreurs que vous pourriez constater.

Estimations en ligne

Il est possible d'estimer le montant des prestations futures sur le site Web de la Caisse. Avant d'utiliser le système d'estimation, vérifiez que les renseignements dont dispose la Caisse à votre sujet sont exacts.

Cliquer ici pour savoir comment vous inscrire sur le site Web pour pouvoir consulter vos relevés personnels et estimations:

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/pdf/ASInstruct_2fra.pdf

COMMENT COMMUNIQUER AVEC LA CAISSE

Que trouve-t-on sur le site Web????

<http://www.unjspf.org>

Vous trouverez sur le site Web de la Caisse tous les renseignements dont vous avez besoin pour gérer efficacement vos droits à pension, que vous soyez retraité, bénéficiaire ou membre actif. Vous y trouverez les dernières versions des formulaires administratifs, des Statuts et du Règlement de la Caisse, des livrets d'information et des résumés des dispositions applicables, la liste des membres du Comité mixte, la lettre annuelle et le rapport annuel de la Caisse, les derniers renseignements concernant la présentation annuelle de la déclaration de situation, etc. Vous pouvez consulter votre relevé annuel et établir vous-même une estimation des prestations auxquelles vous pourriez avoir droit. Vous trouverez également sur le site Web les dernières informations concernant l'indice des prix à la consommation et les taux de change. Nous vous encourageons à consulter d'abord le site Web pour toutes les questions que vous auriez à poser au sujet de votre pension.

Formulaires

Vous trouverez sur le site Web, à la rubrique "Formulaires", une liste des formulaires utilisés par la Caisse.

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Forms&role=info&lang=fra

Les formulaires les plus fréquemment utilisés sont indiqués ci-dessous:

PF.23M: Changement d'adresse postale

PENS.A/2: Désignation du bénéficiaire d'un versement résiduel

PENS.E/2, E/6 E/7, E/8: Instructions de paiement

PENS.E/10: Choix de la double filière

Nouveaux Livrets thématiques disponibles sur le site Web

Nouveautés – Des livrets thématiques concernant la double filière, la validation d'une période d'affiliation antérieure et le divorce ont été mis à jour et affichés sur le site Web.

Si vous n'avez pas accès au site Web, adressez-vous, pour obtenir un exemplaire de ces livrets, à votre représentant de la FAAFI ou directement à la Caisse par courrier électronique ou par lettre.

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Documents&role=info&lang=fra

Questions fréquemment posées

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?role=part&page=FAQ&lang=fra

Investissements

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?role=info&page=Invest&lang=fra

Les retraités et bénéficiaires peuvent, sur le site Web:

- obtenir une estimation des prestations auxquelles ils auraient droit en monnaie locale selon la système de la double filière, et
- s'assurer que la Caisse a reçu leur déclaration de situation.

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?role=bene&page=Beneficiary&lang=fra

Indice des prix à la consommation/Taux de change

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?role=bene&page=ExchangeRates&lang=fra

COMMENT COMMUNIQUER AVEC LA CAISSE

Statistiques de fréquentation du site Web de la Caisse pour 2010 (changements par rapport à 2009)

Nombre de visites: 405 000 (+28%)

Estimations des prestations: 225 000 (+28%)

Estimations double filière: 9 000 (+30%)

Relevés annuels consultés: 67 000 (+6%)

Comment communiquer efficacement avec la Caisse?

Pour que vous puissiez obtenir les renseignements que vous ne trouvez pas sur le site Web ou pour que vous puissiez vous mettre en rapport avec la Caisse, celle-ci a mis en place des systèmes permettant de gérer la masse importante de communications qu'elle reçoit de près de 180 000 participants actifs, retraités et autres bénéficiaires, qui travaillent et résident dans quelque 190 pays du monde. Elle s'est notamment dotée d'un mécanisme de contrôle de la qualité pour garantir un délai de réponse raisonnable et un traitement diligent des cas où l'intéressé a dû la recontacter.

À cet égard, veuillez noter que, dans le cadre du dispositif de sécurité de l'ONU, le courrier adressé à la Caisse est parfois soumis à un contrôle externe, ce qui peut allonger les délais de réponse. **Toute lettre adressée à la Caisse doit comporter le nom complet et le numéro attribué par la Caisse aux participants et aux retraités. Il est fortement conseillé de faire figurer ces mentions dans l'objet de tout courrier électronique adressé à la Caisse**, ce qui permettra au secrétariat de la Caisse de faire parvenir les demandes et la documentation connexe au service approprié.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir appliquer ces recommandations pratiques: cela facilitera l'enregistrement, l'aiguillage et le traitement des demandes.

Les participants actifs qui sont fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ou de l'un de ses fonds et programmes doivent adresser leurs demandes directement à la Caisse, qui joue le rôle de secrétariat du Comité des pensions. Les participants qui sont fonctionnaires d'autres organisations affiliées doivent adresser leurs demandes directement au Secrétaire du comité des pensions de leur organisation. La liste des organisations affiliées figure à l'article 3 des Statuts de la Caisse.

L'on trouvera à l'Annexe II une liste des adresses électroniques de chaque comité des pensions des 23 organisations membres.

Note: Dans tous vos échanges avec la Caisse, nous vous invitons à mentionner votre nom complet ainsi que le numéro que la Caisse vous a attribué.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Liste de contrôle pour le versement d'une pension de survivant

Que vous soyez participant actif ou retraité, vous devrez veiller à constituer le dossier voulu pour le cas d'un décès éventuel, étant donné que la Caisse des pensions, dans de nombreuses situations, assure des prestations de survivant. Vous aurez tout d'abord intérêt à consulter sur le site Web de la Caisse le livret thématique concernant la pension de survivant pour déterminer si, en cas de décès, vos survivants auraient droit à des prestations de la Caisse. Si tel est le cas, vous devrez ensuite verser au dossier que vous aurez constitué une copie conforme des documents suivants:

Certificat(s) de mariage

Ordonnance(s) de divorce

Certificats de naissance pour vous-mêmes et vos survivants/bénéficiaires

Documents d'identité officiels, pour vous-mêmes et vos survivants/bénéficiaires

Vous devrez aussi lire le livret thématique concernant la pension de conjoint survivant qui fournit les informations dont la Caisse des Pension a besoin pour calculer dans les délais le montant de votre prestation. Au moment de votre cessation de service, n'oubliez pas de communiquer ces informations à la Caisse. Vous devrez également vous assurer que la désignation des bénéficiaires que vous avez effectuée sur le formulaire A2 ainsi que votre déclaration de situation ont été constamment mises à jour.

Rapport du Groupe de travail sur la conception de la Caisse

Le Groupe de travail sur la conception de la Caisse a achevé son étude et a soumis son rapport au Comité mixte en juillet 2010. Le rapport peut être consulté sur le site Web de la Caisse en utilisant le lien ci-après:

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?role=part&page=Documents&lang=fra

Un nombre limité d'exemplaires sur papier peut être obtenu sur demande au bureau de la Caisse à Genève ou à New York.

Opérations de la Caisse: une progression constante

La Caisse compte 23 organisations affiliées. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le nombre de participants actifs est passé de 112 804 à plus de 117 580 (soit une augmentation de 4,2 %). Le nombre de prestations périodiques servies pendant cette même période (y compris les pensions d'enfant) est passé de 59 945 à 61 841 (soit une augmentation de 3,2 %). A la fin de l'année 2010, une estimation du montant des prestations versées se chiffrait à 63 830 (soit une augmentation de 3,2%).

Les chiffres définitifs pour 2010 seront publiés dans le rapport annuel de fin d'année, qui paraîtra au cours de 2011, lorsque les données des organisations affiliées auront été reçues et que les rapprochements appropriés auront été effectués.

En 2010, le montant annuel des prestations servies par la Caisse a atteint 1,6 milliards de dollars des États-Unis et ces prestations ont été versées dans 15 monnaies différentes et 190 pays.

INVESTISSEMENTS DE LA CAISSE

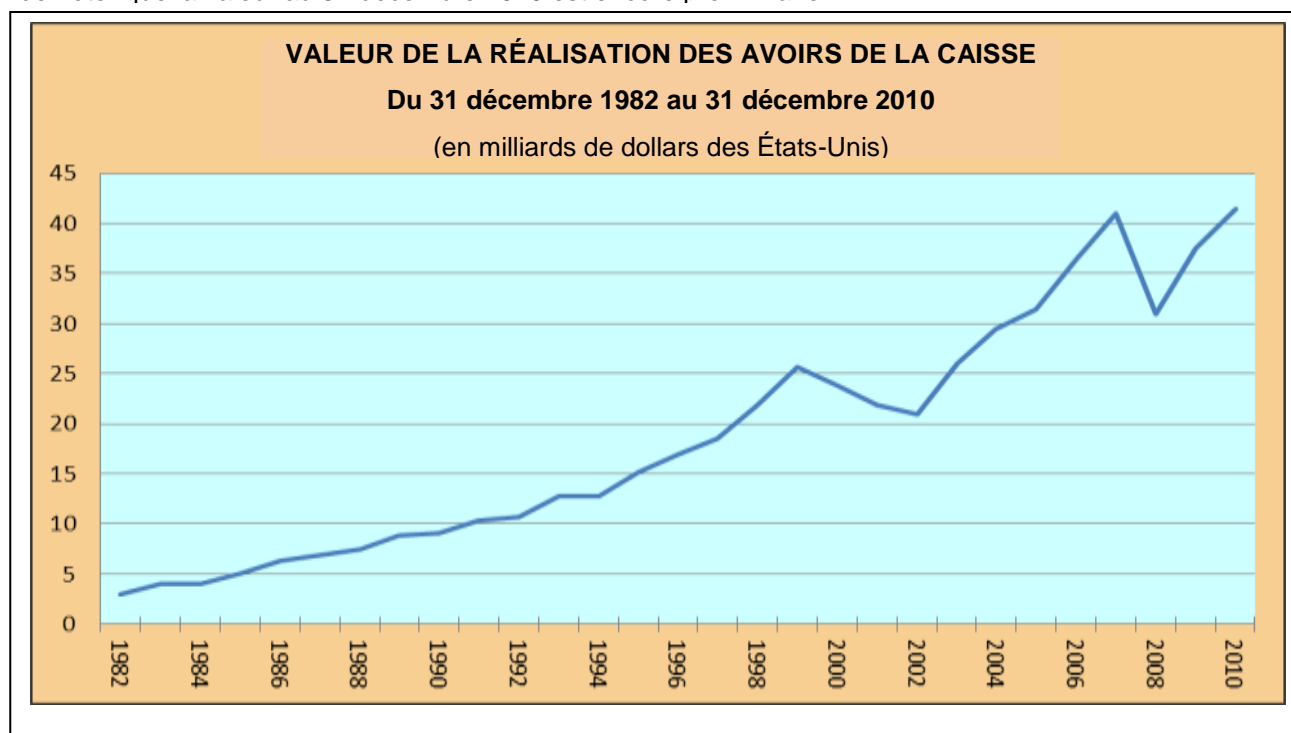
Investissements de la Caisse: résultats de 2010

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché du portefeuille de la Caisse se montait à 41,4 milliards de dollars, contre 37,5 milliards de dollars un an auparavant, soit une progression de 10,2 %, laquelle, après correction pour hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis, représente un taux de rendement réel (c'est-à-dire supérieur à l'inflation) de 8,6 %. Les chiffres concernant le rendement du portefeuille de la Caisse au 31 décembre 2010 sont encore préliminaires.

Grâce à une gestion dynamique, la Caisse continue, sur le long terme, à obtenir un rendement supérieur à l'indice de référence grâce à une sélection judicieuse des titres et au rééquilibrage du portefeuille opéré au printemps 2009. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2010, la sous-pondération des actions dans le portefeuille et la sélection de titres dans le secteur financier ont contribué à améliorer le rendement du portefeuille. Pour les 5 et les 10 dernières années, le rendement du portefeuille de la Caisse demeure supérieur à l'indice de référence 60/31. La politique actuelle d'investissement (ou politique 60/31) consiste à composer le portefeuille de 60% d'actions, de 30% d'obligations et 9% d'autres actifs. Sur les 5 années écoulées, le rendement de la Caisse a été de 5,6 %, soit 0,7 % de plus que l'indice de référence, tandis que, sur les 10 dernières années, le rendement enregistré a été de 5,9 %, soit 0,89 % de plus que l'indice de référence 60/31.

Il y a lieu de rappeler que les fluctuations de la valeur boursière des avoirs de la Caisse sont le résultat inévitable des fluctuations que connaissent les marchés financiers et de la variation de la valeur du dollar des États-Unis par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellés les titres que la Caisse détient en portefeuille. Comme les pensions de retraite et les prestations connexes sont garanties par les avoirs de la Caisse, l'objectif à long terme de cette dernière, en matière de placements, est d'obtenir un rendement optimal tout en appliquant les critères suivants: sécurité, rentabilité, liquidité et convertibilité. Il y a lieu de noter à ce propos que le taux de rendement annuel cumulatif des investissements de la Caisse pour la période de 50 ans s'achevant au 31 décembre 2010 a été de 8,3 %, ce qui représente un taux de rendement annuel réel (corrigé de l'évolution de l'IPC aux États-Unis) de 4,0 % pour la même période.

On trouvera ci-après un récapitulatif de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse depuis 1983. Il convient de noter que la valeur au 31 décembre 2010 est encore préliminaire.



INVESTISSEMENTS DE LA CAISSE

Le tableau ci-après montre l'évolution à long terme du taux de rendement:

Taux de rendement annuels composés des investissements sur différentes périodes s'achevant le 31 décembre 2010 (En pourcentage)							
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	50 ans
	%	%	%	%	%	%	%
Rendement nominal	10,2	5,6	5,9	7,4	8,2	9,0	8,3
Rendement réel (corrigé de l'inflation)	8,6	3,4	3,5	4,9	2,6	5,2	4,0

La gestion des avoirs de la Caisse vise toujours le maintien d'un équilibre entre les risques encourus et les rendements escomptés à moyen et à long terme. Pour que les risques soient moindres et les rendements meilleurs à long terme, la structure du portefeuille de la Caisse est largement diversifiée du point de vue: a) de la répartition entre actions, obligations, placements immobiliers et numéraire; b) des marchés sur lesquels les fonds sont placés et de leur pondération dans le portefeuille; c) du choix des différentes valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2010, les avoirs de la Caisse se répartissaient comme suit: actions: 65,1 %; obligations: 28,4 %; placements immobiliers: 3,9 %; placements à court terme: 2,6 %. Ces avoirs étaient placés dans plus de 47 pays (y compris des marchés émergents), auprès d'institutions régionales et internationales et dans des fonds de placement immobiliers. En ce qui concerne la diversification par monnaies, 43,2 % des placements étaient libellés en dollars des Etats-Unis, 45,2 % dans 34 autres monnaies et 11,6 % en euros.

INFORMATIONS ACTUARIELLES

Situation actuarielle de la Caisse

Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les deux ans en vue de déterminer, à partir de différentes hypothèses d'ordre économique et démographique, si les avoirs actuels et le montant estimatif des avoirs futurs de la Caisse sont suffisants pour couvrir les obligations actuelles et futures.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée le 31 décembre 2009. Les résultats de l'évaluation ont fait apparaître le premier déficit depuis 12 ans, à savoir -0,38 % de la rémunération considérée aux fins de la pension. Toutefois, le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil ont estimé que le taux de cotisation de 23,7 % était suffisant pour faire face aux obligations découlant des Statuts de la Caisse, et le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil, de même que le Comité mixte, suivront la situation de très près.

Une autre analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation actuarielle a pour objet de déterminer les ratios de financement. Cette analyse aide le Comité mixte à évaluer la situation financière de la Caisse sur une base actuelle, plutôt qu'en établissant des projections. Les ratios de financement sont calculés en comparant les avoirs actuels de la Caisse avec la valeur des prestations accumulées (engagements) à la date de l'évaluation et sont calculés en se fondant sur l'hypothèse d'une "liquidation complète des avoirs de la Caisse". Au regard des engagements au 31 décembre 2009, on a constaté que le financement de la Caisse était solidement assuré, avec un ratio de financement de 139,6 %. On trouvera ci-après un récapitulatif des ratios de financement au fil des ans:

RATIOS DE FINANCEMENT POUR LES ÉVALUATIONS ARRÊTÉES DU 31 DÉCEMBRE								
1995 – 2009								
	1995	1997	1999	2001	2003	2005	2007	2009
Pensions non ajustées	132	141	180	161	145	140	147	140
Pensions ajustées	81	88	113	106	95	92	95	91

Les facteurs qui affectent la situation de financement de la Caisse ainsi que l'existence d'un déficit ou d'un excédent actuariels sont le rendement des placements, la variation du nombre des participants par rapport aux hypothèses retenues, les modifications apportées aux droits à prestations et les variations des cotisations à la Caisse. Le Comité mixte suit de près chacun de ces facteurs par le biais de l'évaluation actuarielle, en se fondant notamment sur les avis donnés par le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil. Dans le cadre du cycle normal d'évaluations actuarielles, le Comité mixte examinera en 2011 une analyse des hypothèses et des méthodes actuarielles qui seront utilisées pour évaluer la situation de la Caisse.

En outre, une étude spéciale, concernant la gestion des avoirs et des engagements de la Caisse, doit être achevée d'ici à la fin de 2011. Cette étude contient une analyse statistique poussée des engagements prévus de la Caisse, en comparaison de ses avoirs, au cours des 60 prochaines années. La nouvelle étude, comme la précédente menée en 2007, passera également en revue les catégories d'avoirs dans lesquelles la Caisse peut placer ses fonds ainsi que les autres options pouvant être envisagées afin d'aider le Secrétaire général, à élaborer une politique stratégique en matière de placements qui puisse aider la Caisse à obtenir le meilleur rendement possible, compte tenu des prestations qu'elle devra servir à l'avenir et du degré de risque toléré. Les résultats de cette étude spéciale seront affichés sur le site Web de la Caisse lorsqu'elle sera achevée.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010, adressez-vous à la Caisse (unjspf@un.org). Un résumé approfondi des résultats de la nouvelle évaluation actuarielle figurera dans le rapport annuel de cette année.



Dates des principales réunions prévues en 2011

Comité mixte:
11-15 juillet (Genève)

Comité d'audit:
1-2 mars
15-17 juin
novembre

Session conjointe du comité d'actuares et du comité des placements :
10 mai

Comité d'actuares:
8-10 juin

Comité des placements:
7-8 février
9 mai
11 juillet
14 novembre

Réunions de l'équipe de direction:
18 janvier
12 avril
21 juin
4 octobre

Cinquante-septième session du Comité mixte (Londres, 13-23 juillet 2010)

La présente lettre a rendu compte de certaines des questions examinées par le Comité mixte à sa session de 2010, tenue à Londres. Les autres questions traitées ont été notamment la gestion des placements, la gestion des risques, les états financiers et les principes appliqués par la Caisse en matière de gestion des ressources humaines. Le comité mixte a supprimé le dispositif de l'Index Spécial du système d'ajustement des pensions pour ceux qui ont cessé le service à partir du 1 janvier 2011. L'Assemblée Générale a approuvé toutes les décisions prises par le comité mixte sauf, celle concernant le travail partiel.

Principales questions que le Comité mixte examinera en 2011

Comme c'est habituellement le cas les années impaires, le Comité mixte fera essentiellement porter son attention, en 2011, sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013.



Comme par le passé, vous serez informé dans la prochaine lettre annuelle de ce qui aura été décidé au sujet de ces différentes questions, ainsi que des questions connexes qui auront été examinées par le Comité mixte, et des décisions que l'Assemblée générale aura prises en 2011.

Annexe I

A. Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI)

La FAAFI représente et protège les intérêts des retraités et des autres bénéficiaires auprès du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son comité permanent.

Les retraités et autres bénéficiaires qui ont des questions à poser au sujet de leur pension et ont besoin de conseils peuvent s'adresser à la Fédération, aux membres de son secrétariat et aux associations qui en sont membres (énumérées ci-après). Les retraités et autres bénéficiaires qui résident dans un pays ou une région où il n'existe pas d'association d'anciens fonctionnaires internationaux peuvent s'enquérir auprès du secrétariat de la FAAFI des autres possibilités d'adhésion et solliciter son aide en ce qui concerne la procédure à suivre pour créer une association d'anciens fonctionnaires internationaux dans leur pays de résidence.

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les moyens de contacter la Fédération et les associations membres sur le site Web de la FAAFI, à l'adresse suivante:

<http://afics.unog.ch/fafics.htm>.

SECRETARIAT DE LA FAAFI

Président:

Andrés Castellanos del Corral
Room DC-1-580, United Nations
NEW YORK NY 10017
ÉTATS-UNIS

Téléphone (bureau): +1 212 963 81 30
Téléphone (privé): +1718 424 2639
castellanosa@un.org

Secrétariat:

Bureau B.438
Dresse postale: bureau A.265
Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone: +41 22 917 22 25
Télécopie: +41 22 917 06 81
fafics@unog.ch

Secrétaire:

Jayaraman Sundaresan
Bureau A.265,
Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone (bureau): +41 22 917 22 25
Téléphone (privé): +41 79 718 62 58
jsundaresan@unog.ch et
jaysundaresan10@gmail.com

Secrétaire adjointe:

Lydia G. Ontal
Room DC-1-580, United Nations
NEW YORK NY 10017
ÉTATS-UNIS

Téléphone : +1 212 963 81 30
ontall@un.org

Trésorier:

Juan Mateu
Bureau A.265 Palais des Nations
CH-1211 GENÈVE 10
SUISSE

Téléphone (bureau) : +41 22 917 22 23
Téléphone (privé) : +33 450 953 107
fafics@unog.ch
juanmateu@aol.com

Vice-Présidents:

Katia Chestopalov
Genève (Suisse)

Katia.chestopalov@wanadoo.fr

Téléphone: +33 450 418 372

Portable: +336222042759

sajanakiram@yahoo.com

Téléphone : +91 80 2331 7747

Portable : +9 9845177472

Télécopie : +91 80 2331 7748

Mary Johnson
Edgecliff, NSW (Australie)

mary1945@ozemail.com.au

Téléphone : +61 2 93 62 52 12

Skype: marycatherinejohnson

Mario Lafuente
Santiago de Chile (Chili)

malafuro@gmail.com

Téléphone: 562 951 5528

Linda Saputelli
New York (États-Unis)

saputelli@un.org

Téléphone: +1212 963 8150

Gerhard Schramek
Vienne (Autriche)

g.schramek@aon.at

Téléphone: +431 802 87 12

Tedla Teshome
Addis-Abeba (Éthiopie)

yifat123@yahoo.com

Téléphone : +251 11 465 5708

Portable : +251 911 204 236

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉES DE LA FAAFI, PAR PAYS

(au 10 janvier 2011)

(Il y a lieu de noter, dans la liste ci-après des associations membres et membres associées, que les heures indiquées sont exprimées en heure locale et qu'il faut par conséquent tenir compte des différences de fuseau horaire)

ARGENTINE

Asociación de Ex-Funcionarios
de las Naciones Unidas de
Argentina (AFICS-Argentina)
c/o OPS/OMS
M.T. de Alvear 684, 3e Piso
AR - C1058AAH
BUENOS AIRES

Téléphone: [54](11) 4319 4200
Télécopie: [54](11) 4319 4201
Afics.argentina@gmail.com

AUTRICHE

Association of Retired
International Civil Servants in
Austria (ARICSA-Vienna)
Vienna International Centre
Room C-0262
P.O. Box 100
AT- 1400 VIENNA

Téléphone: [43] (1) 2600 26116
aricsa@iaea.org

BOLIVIE

Asociación Boliviana de
Ex Funcionarios de las
Naciones Unidas (AFICS-
Bolivia)
Casilla 9072
La Paz

Téléphone: [591-2] 279 3123
huashiua@yahoo.es

BURKINA FASO

Association des Anciens
Fonctionnaires des Nations
Unies au Burkina Faso
(AAFNU-BF)
c/o UNIC Ouagadougou
01 BP 135
OUAGADOUGOU 01

Téléphone: [226] 50 30 66 90
aafnubf@yahoo.fr

CANADA

Canadian Association of Former
International Civil Servants
(CAFICS/ACAFI-Montreal)
c/o ICAO
999 University Street
CA - MONTRÉAL,
Qué H3C 5H7

Téléphone: [1] (514) 954-8219,
Poste 7064
acafi.cafics@icao.int
Télécopie : 1(514) 954-5540

AUSTRALIE

Australian Association of Former
International Civil Servants
(AAFICS-Australia)
c/o Mary C. Johnson
5/4 New McLean Street
AU - EDGECLIFF, NSW 2027

Téléphone: [61] (02) 9362 5212
mary1945@ozemail.com.au

BANGLADESH

Association of Former United
Nations Staff of Bangladesh
(AFUNSOB-Bangladesh)
88 Senpara Parbata
Mirpur-10
DHAKA-1216

Téléphone: +880 2 882 8598
Portable: + 880 1711 566 689
afunsob@gmail.com
ahmedh9@yahoo.com

BRÉSIL

Associação de Antigos Funcionários
Internacionais no Brasil (AAFIB-
Brazil)
Centro de Informações da ONU
Palácio Itamaraty
Av. Marechal Floriano 196
BR – 20080-002
RIO DE JANEIRO RJ

Téléphone: [55] (21) 2511 2168
Télécopie: [55] (21) 2428 6704
carlosagoulart@ig.com.br

CAMEROUN

(Membre associée de la FAAFI)
Association of Retired International
Civil Servants in Cameroon
(ARICSCAM)
GRA-Bota, P.O. Box 140
LIMBE, S. W. Province

Téléphone/Télécopie:
+237 3333 3161/2269
Portable: +237 7750 2895/2896
aricscam@yahoo.com

CHILI

Asociación de Ex-Funcionarios de
Naciones Unidas en Chile
(AFICS-Santiago)
Edificio Naciones Unidas,
Office 1S-1
Avenida Dag Hammarskjold 3477
Casilla 179 D
SANTIAGO DE CHILE

Téléphone: [56] (2) 210 22 82
[56] (2) 471 22 82
Télécopie: [56] (2) 208 02 52
afics2@cepal.org
afics@eclac.cl
asociacion.jubilados@cepal.org

COLOMBIE

Asociación de Pensionados de Naciones Unidas en Colombia (ASOPENUC-Colombia)
Apartado Aéreo 90423
Avenid 82 No. 10-62,
Tercer Piso,
c/o Oficina Coordinador
Residente de las NN.UU.-UNDP
BOGOTA, D.C.

Téléphone: [57] (1) 695 4189
Télécopie: [57] (1) 624 1543
asopenuc@hotmail.com

COSTA RICA

Asociación Costarricense de ex Funcionarios de Naciones Unidas (ACEFUN)
c/o Oficina PNUD
Apartado postal 4540-1000
San José

Téléphone: 506 22 68 75 72
Portable: 506 83854652
jorjul@racsa.co.cr

ÉGYPTE

Association of Former International Civil Servants (AFICS Egypt)
c/o ILO Office
9 Taha Hussein Street
Zamalek
LE CAIRE

Téléphone: [202] 2399 9339
Télécopie: [202] 2736 0889
aficsegypt@yahoo.com
Téléphone directe tous les jours de 10 heures à 14 heures:
[202] 2399 9329

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Association of Former International Civil Servants (New York)
(AFICS (NY))
Room DC1-0580
United Nations
NEW YORK, NY 10017

Téléphone: [1] (212) 963 2943
Télécopie: [1] (212) 963 5702
afics@un.org
www.un.org/other/afics
saputelli@un.org

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Moscow)
c/o UNDP- Moscow (for AFICS-Moscow)
9, Leontyevsky Lane
RU-125009 MOSCOU

Téléphone: [7] (495) 787 2186
Télécopie: [7] (495) 787 2101
Prière d'envoyer tout message électronique à l'adresse
aficsmoscow@undp.org
en indiquant "for AFICS" au début du message.

GRÈCE

Official Address:
Association of Personnel of the United Nations (APUNG-Greece)
Solomou 25
ATHENS 10682
Preferred address:
President: Ms. Helen Argalias
5, Kastrissianaki St.
Athens GR-11524

Téléphone: [30] 210 692 7658
Télécopie: [30] 211 220 4121
helenargalias@netone.gr

CONGO

Association Congolaise des Anciens Fonctionnaires des Nations Unies (ACAFNU-Congo)
s/c du PNUD
B.P. 465
CG-BRAZZAVILLE

Téléphone: [242] 81 03 88
[242] 81 16 79
[242] 05 5514213
Télécopie: [242] 761 466 471
acafnu_president@yahoo.fr

CUBA

Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en Cuba (AEFNUC-Cuba)
c/o UNDP
Grand Central Station
P.O.Box 1608
New York ,NY10163-1608

Téléphone: (via PNUD) 537 204 1512 ou 537 204 1513
Télécopie: (via PNUD) 537 204 1516
registry.cu@undp.org
aefnuc.cub@undp.org

ÉQUATEUR

Asociación Ecuatoriana de Ex Funcionarios del Sistema de Naciones Unidas (AEFSNU-AFICS-Ecuador)
Reina Victoria 1539 y Av. Colón
Edificio Banco Guyaquil
10° piso, oficina 1004-B
Quito

Téléphone: 593-2-223 7118, ou 593-2-223 4488, ou 593-2-223 5765
ccea@impsat.net.ec

ÉTHIOPIE

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Addis Ababa)
c/o Economic Commission for Africa
PO Box 3001
ADDIS-ABEBA

Téléphone: 251 11 544 3270
Télécopie: 251 11 552 1640
tteshome@uneca.org

FRANCE

Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS-Paris)
UNESCO, Bureau 7B3.07
1 rue Miollis
FR-75732 PARIS Cedex 15

Téléphone: 33 145 68 46 55 ou 33 145 68 46 53 ou 33 145 68 46 50
Télécopie: 33 145 68 57 79
afus@unesco.org

INDE - (Bangalore)

Association of Former United Nations Personnel in and of India (AFUNPI-Bangalore)
P.O.Box 5569
BANGALORE

Téléphone: [91] (80) 2331.7747
Télécopie: [91] (80) 2331.7748
afunpi@hotmail.com
sajanakiram@yahoo.com

INDE - (New Delhi)

United Nations Pensioners'
Association (UNPA-New Delhi)
c/o Mr. Jagdish Aggarwal
D-96, Naraina Vihar
NEW DELHI 110 028

Téléphone: [91] (11) 2579-8357
et [91] (11) 4141-5446
Portable: [91] 9999866107
jpndh@yahoo.com

ISRAËL

Israeli Association of Former
International Civil Servants
(IAFICS-Israel)
c/o Mr. Michael Suess
PO Box 7572
I-52175 RAMAT GAN

Tel/Fax 972 3 674 7632
iafics@gmail.com

ITALIE - (Turin)

Former Officials Association
(FOA-Turin)
International Training Centre of
the ILO
Viale Maestri del Lavoro 10
IT - 10127 TORINO

Téléphone: [39] (11) 693 6298
Télécopie: [39] (11) 693 6640
foa@itcilo.org

LIBAN

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Beirut)
c/o UNDP, UN House
Riad El Solh Square
P.O. Box 11-8575
LB – BEIRUT

Tel. [961] 1 978 057
Fax. [961] 1 981 510
aficsa@un.org

MALAISIE, SINGAPOUR ET BRUNEI

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-MSB)
c/o Wisma U.N.
Block C Damansara Office
Complex
Jalan Dungun
50490 KUALA LUMPUR

Téléphone: +60 12 212 5402
Télécopie: +60 37980 1506
kongmei2@gmail.com

MEXIQUE

Asociación de Ex Funcionarios
de las Naciones Unidas en
México (AFPNU-Mexico)
Presidente Masaryk 29 – 2° Piso
Apartado Postal 6-718
MEXICO D.F. 11570

Téléphone: [52 55] 5263 9641
(heures de bureau le mardi:
11 h 30 à 13 h 30)
Télécopie: [52 55] 5531 1151
afpnu.mexico@cepal.org
jl.gamica.afpnu@hotmail.com

INDONÉSIE

Association of Former United
Nations Personnel and Retirees
(AFUNPR-Indonesia)
c/o UNDP Office
Menara Thamrin, 7th Floor
Jalan MH Thamrin Kav.3
P.O. Box 2338
JAKARTA PUSAT 10250

Téléphone: [62] (21) 314-1308
Poste 720
Télécopie: [62] (21) 314-5251
un.pension.id@undp.org

ITALIE - (Rome)

Former FAO and other UN Staff
Association (FFOA-Rome)
c/o FAO
Viale delle Terme de Caracalla
IT - 00100 ROMA

Téléphone: [39] (06) 5705 4862
[39] (06) 5705 5916
[39] (06) 5705 5623
Télécopie: [39] (06) 5705 3152
ffoa@fao.org

KENYA

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-Kenya)
PO Box 47074
Nairobi 00200

Téléphone: 254-20 762 12 34
adresser le courriel à l'adresse
indiquée ci-dessus, avec copie au
Président à l'adresse
wkaniaru@kaniaruadvocates.co.ke
teddy@granopulos.home.co.ke

MALI

Association malienne des Anciens
Fonctionnaires Internationaux des
Nations Unies (AMAFINU-Mali)
c/o PNUD
B.P. 120 – Quartier du fleuve
BAMAKO

Téléphone: [223] 20 21 04 82
Adresser le courrier électronique à:
mdkonare@yahoo.fr
mdkonare@hotmail.com
Président de l'AMAFINU

MAURICE

Association of Former International
Civil Servants in Mauritius
(AFICS-M)
Botanical Garden, Royal Road
MELROSE

Téléphone: +230 423 4500
mklatchia@intnet.mu

MYANMAR

Informal Group of Former
Internacional Civil Servants in
Myanmar (IGFICS-Myanmar)
No. 6, Natmawk Road, Tamwe
Township
YANGON 11211

Téléphone: UNDP 95 1 542 911
Télécopie: UNDP 95 1 545 634
registry.mm@undp.org
La correspondance doit être adressée
PNUD. Le courriel doit être précédé
de la mention: "Prière de transmettre
à U Hla Min, Point focal de
l'IGFICS-Myanmar".

NOUVELLE-ZÉLANDE

N.Z. Association of Former U.N.
Officials (AFUNO-New
Zealand)
c/o Dr. Rex Billington
162 Cliff View Drive
Green Bay
AUCKLAND

Téléphone: [64] (9) 826 3489
rex.billington@clear.net.nz

PARAGUAY

Asociación Paraguaya de Ex
Funcionarios de Organismos de
Naciones Unidas
(APEFONU/AFICS-Paraguay)
UN Building Basement
Naciones Unidas
Saravi esq. Av. Mariscal López
Edificio
ASUNCIÓN

Téléphone: [595] (21) 611 980 (ext.
141)
Télécopie: [595] (21) 611 981
afics.py@undp.org
apecofonu.py@undp.org

PERU

Asociación de ExFuncionarios
de las Naciones Unidas en el
Peru (AEFNUP)
c/o F. Alfonso Chan
Av. Aurelio Miro Quesada 178
Dpto 1002, San Isidro
LIMA 27

Téléphone: [51] 1 421 93 33
alfonso.chan@yahoo.com

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Association des Retraités des
Nations Unies au Congo
c/o PNUD (ARNUC-Congo-
Kinshasa)
B.P. 7248
KINSHASA/GOMBE

Téléphone: [243] 99 99 49 134
arnuc@yahoo.fr

SOMALIE

UN Pensioners Association in
Somalia (UNPAS-Somalia)
c/o UNDP-Somalia
P.O. Box 28832
Nairobi, Kenya
Focal Points:
Ahmed Yusuf Hussain
P.O. Box 749, GARISSA,
Kenya

Téléphone: +254 716 635 209
is4rogte@gmail.com

SUISSE

Association des anciens
fonctionnaires internationaux /
Association of Former
International Civil Servants
(AAFI-AFICS-Geneva)
Bureau A.265
Palais des Nations
1211 GENÈVE 10

Téléphone: [41] (22) 917 3330
Président: [41] (22) 917 2626
Télécopie: [41] (22) 917 0075
aafi-afics@unog.ch
www.unog.ch/afics/afics.htm

PAKISTAN

Association of UN Pensioners in
Pakistan (AUNPP)
c/o UNDP, H. No.12, St. No. 17
Sector F 7/2
ISLAMABAD

Téléphone (bureau):
(92-51) 8355600
Télécopie: +[92] 51 2655014 ou
2655015
m.mateenuddin@gmail.com ou
shams1947@yahoo.com

PAYS-BAS

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-Netherlands)
Secretariat:
Mr. Eddy van Dijk
Putenburgerlaan 81H
NL-3812CC AMERSFORT
* La correspondance destinée à
l'AFICS-NL peut être adressée par
courrier électronique soit au
secrétariat, comme indiqué ci-dessus,
soit à l'une des adresses indiquées

Téléphone: [31] (0) 33 888 57 97
anton.kruidierink@hotmail.com
afics.secretaris@gmail.com

PHILIPPINES

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-Philippines)
c/o UNDP, 30th Floor, RCBC Plaza,
Sen. Gil Puyat Cor. Ayala Avenue
MAKATA CITY

Portable: +63 91781/97106
Télécopie: +63 2 576 1190

Point focal:
Medy_kapunan@yahoo.com
AFICS.Philippines@yahoo.com

ROYAUME-UNI*

British Association of Former United
Nations Civil Servants (BAFUNCS)
Meadowcroft, Field Road
Kingham
OX7 6YR

fafics@bafuncs.org
mikedvd@hotmail.com
Président:
Téléphone: [44] 0 1608 65 91 42

SRI LANKA

Association of Former International
Civil Servants (AFICS – Sri Lanka)
c/o Mr. R.S. Seneviratne
8/1, Charles Drive
COLOMBO 3

Téléphone: [9411] 257 3181
rssenev@gmail.com

TANZANIE

United Nations Pensioners'
Association of Tanzania
(UNAPATA-Tanzania)
P.O. Box 9182
DAR ES SALAAM

Téléphone: [255] 22 266 80000
Télécopie (PNUD):
[255] 22 266 87 49
Présidence:
dorah45@hotmail.com

THAÏLANDE

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Thailand)
Ground Floor UNCC
United Nations Building
BANGKOK 10200

Téléphone: [66] (2) 2881890
Portable: [66] (81) 3710241
Télécopie: [66] (2) 2881088
escap_un_retirees.unescap@un.org

UKRAINE

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Kiev)
36B, Schersa Street, Apartment 127
KIEV 01133

Téléphone: +38 (0)44 569 1726
slava_1931@km.ru

URUGUAY

Asociación de Ex-Funcionarios
de las Naciones Unidas en
Uruguay (AFICS Uruguay)
c/o UNDP
Javier Barrios Amorín 870 P.3
Casilla de Correo 1207 - Correo
Central
11200 MONTEVIDEO

Téléphone: [598] (2) 412 3357 ou
[598] (2) 412 3359
Télécopie: [598] (2) 412 3360
aficsuruguay@adinet.com.uy
aficsuruguay.crocibrea2@gmail.com

* Le Fonds de prévoyance de la BAFUNCS est ouvert à tous les anciens fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations du système des Nations Unies (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge) qui résident actuellement au Royaume-Uni, qu'ils perçoivent ou non une pension des Nations Unies et qu'ils soient ou non membres de l'Association. Le Conseil d'administration du Fonds examine tous les cas d'embaras financier ou de frais imprévus causant des difficultés particulières, et peut accorder des dons en espèces ou des prêts à court terme sans intérêt. Il ne peut être fait appel au Fonds pour le paiement des cotisations d'adhésion. Le Conseil d'administration doit pouvoir contrôler la validité d'une demande et le demandeur sera éventuellement mis en contact avec un membre de la BAFUNCS chargé de procéder à cette vérification. La confidentialité est scrupuleusement respectée dans le traitement des dossiers. Les demandes d'assistance ou de renseignements doivent être adressées à :

The Clerk/Treasurer
BAFUNCS Benevolent Fund
41 Riverine, Grosvenor Drive
Maidenhead, Berks SL6 8PF
Royaume-Uni

B. Autres associations non affiliées à la FAAFI

Tous les autres groupes ou associations, qu'ils soient ou non affiliés à la FAAFI, peuvent bénéficier du plein appui de cette dernière et lui soumettre tout problème rencontré, individuellement ou collectivement, par leurs membres. La Fédération leur sera reconnaissante de présenter ces problèmes de manière circonstanciée, en vue de faciliter la recherche d'une solution.

Toutes les associations intéressées sont invitées à demander leur affiliation à la FAAFI.

AFGHANISTAN

Point focal pour une future FAAFI en Afghanistan
M. Sham L. Bathija
c/o SEAP
34d floor, Marmarin Palace (Sadarat)
KABUL

Téléphone: +93 202 105 023
sbseap@yahoo.com
bathijas@yahoo.com

BÉLARUS

United Nations Assistance Association of Belarus (UNAAB-Minsk)
President: Vladimir E. Sobolev
69152 Kolasa Street
MINSK CITY 110113

Téléphone: +375 172 03 26 90
sobolev@cci.by

BÉNIN

Point focal pour une future FAAFI au Bénin:
M^{me} Jeanne Azalin
c/o PNUD
01 BP 506
COTONOU

Téléphone: +229 90 92 19 57 et
+229 97 58 37 59
Jazanlin@yahoo.fr

ESPAGNE

Focal point:
M. Armando Duque González

Téléphone: +34 639 104 977
adueg@hotmail.com

GHANA

Ghana Association of Former International Civil Servants (GAFICS)
President: M. Emmanuel Bentil-Owusu
c/o UNDP
P.O.Box 1423
ACCRA

Téléphone: +233 244 28 00 12
Portable: +233 21 77 68 92
mgbowusu@hotmail.com
info@gafics.org
cc: abakah@unfpa.org

ÎLES FIDJI ET AUTRES ÎLES DU PACIFIQUE

Point focal pour une future FAAFI aux îles Fidji et dans les autres îles du Pacifique
Robert Kruger
PO Box 440, Denarau
NADI, ÎLES FIDJI

Téléphone: +679 675 07 75
afics.pac@gmail.com

NICARAGUA

Point focal pour une future FAAFI au Nicaragua:
M^{me} Teresa Diaz-Lacayo
c/o PNUD
Apartado Postal 3260
MANAGUA,

ttdila@hotmail.com

NIGÉRIA

Association of Former United Nations Civil Servants Nigeria (AFUNCSN)
General Secretary: M. Isaiah O. Fabeyo
c/o UNICEF Field Office
14B Lugard Avenue
IKOYI LAGOS

Téléphone: +234 0803342118

Les courriels destinés à l'AFUNCSIN doivent être adressés à Adesola Oluwatomini au bureau extérieur de l'UNICEF à Lagos (aluwatomini@unicef.org), avec une demande de transmission du message au Secrétaire général de l'AFUNSN.

PORTUGAL

Association portugaise d'anciens fonctionnaires internationaux (APAFI)
Points focaux: M^{me} Joana Gomes/M. Castro de Almeida
c/o Escritório de OIT em Portugal
Rua Viriato, no 7, 7^o
LISBONNE

Téléphone: via bureau de
l'OIT à Lisonne
+351 21 317 34 40
gomes@ilo.org
ccastralmeida@netcabo.pt

SÉNÉGAL

Association Sénégalaise des Anciens Fonctionnaires Internationaux (ASAFI)
Président: M. Alioune Mbodji Dione
c/o PNUD, Immeuble Fayçal,
19, rue Parchappe
DAKAR

Téléphone: +221 33 88 824 74 83
cheikh166@hotmail.com
msock@sentoo.cn

ZAMBIE

Zambian Association of UN Former International Civil Servants (ZAUNFICS)

Point focal: M. Pharaoh H. Kalapa

c/o UNDP

P.O. Box 31966

LUSAKA 10101

Téléphone: +260 9 77 79 43 18

pharaohhkalapa@yahoo.com

C. Autres sources d'assistance

Certaines entités autres que les associations affiliées à la FAAFI se trouvent dans des endroits plus aisément accessibles et sont parfois en mesure de fournir une aide particulière aux anciens fonctionnaires de certaines organisations (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge). La FAAFI et/ou l'organisation qui vous employait pourront éventuellement vous aiguiller à cet égard. Les bénéficiaires qui résident dans la région de Genève étant de plus en plus nombreux, il convient de noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI-AFICS), qui est affiliée à la FAAFI et représente les anciens fonctionnaires de toutes les organisations du système des Nations Unies, des associations affiliées ou non, constituées par des retraités d'organisations ayant leur siège à Genève (CCI, GATT/OMC, BIT, OMM, OMS et UIT) fournissent une assistance.

Association des anciens fonctionnaires de l'OMS (AFSM-WHO) Téléphone: +41 (0)22 791 31 03/31 92

Bureau 4141

Siège de l'OMS

Avenue Appia 20

CH-1211 Genève 27

Télécopie: +41 (0)22 791 31 11

(à l'attention de l'AFSM)

aoms@who.int

Section des anciens fonctionnaires du Syndicat du Personnel du BIT

Bureau 6-8

Route des Morillons 4

CH-1211 Genève 22

Téléphone: +41 (0)22 799 64 23

Télécopie: +41 (0)22 798 86 85

anciens@ilo.org

Association des anciens fonctionnaires de l'UIT

Bureau V-23

Union internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations – case postale

CH-1211 Genève 20

Téléphone: +41 (0)22 730 55 84

retraites@itu.int

Association des anciens fonctionnaires du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce

c/o Ian Bates, bureau CDM-132

Organisation mondiale du commerce

Centre William Rappard

Rue de Lausanne 154

CH-1211 Genève 21

Téléphone: +41 (0)22 739 51 11

Association des anciens fonctionnaires du CCI (AFIS-AAFC)

c/o Centre international du commerce (CCI)

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

(Président)Téléphone/Télécopie:

+41 (0)21 824 30 34

Portable: +41 (0)78 752 90 02

olof.karsegard@bluewin.ch

Association des anciens fonctionnaires de l'OMM (Amicale)

Bureau 1J95

Organisation météorologique mondiale

Case postale 2300

CH-1211 Genève 2

Téléphone: +41 (0)22 730 80 56

(par l'intermédiaire de
l'Association du personnel)amicale@wmo.int

En outre, il a été créé une Association des anciens fonctionnaires de l'OMS en Asie du Sud-Est, qui défend les intérêts de ses membres et les tient informés des faits nouveaux qui sont susceptibles de les intéresser où qu'ils surviennent dans le monde. Elle est ouverte à tous les anciens fonctionnaires de l'OMS et conjoints survivants de ces anciens fonctionnaires installés dans les pays que l'OMS inclut dans la région de l'Asie du Sud-Est, à savoir, actuellement, les 11 pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste. Les coordonnées de l'Association sont les suivantes.

Association of Former WHO Staff in South-East Asia Region WHO South-East Asia Regional Office Indraprastha Estate New Delhi-110002 Inde	Téléphone: (91 11) 23370804 Télécopie: (91 11) 23379395 exstaffwho@yahoo.com afsm@searo.who.int
---	--

Une assistance peut également être obtenue auprès de la Caisse de versements spéciaux, qui a été créée par le Conseil d'administration du BIT. Ces versements n'entraînent aucune obligation contractuelle de la part du BIT. Pour toute demande d'information, prière de s'adresser à:

Section des retraités du BIT
(Division des ressources
humaines)Téléphone : (41 22) 799 74 93
Télécopie: (41 22) 799 85 71
Courrier électronique :
pension@ilo.org

Annexe II

Adresse électronique du comité des pensions du personnel de chacune des 23 organisations affiliées à la Caisse

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	M ^{me} R. Sabat	r.sabat@iaea.org
Autorité internationale des fonds marins	M ^{me} Nkechi Onyedim	nonyedim@isa.org.jm
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)	M. B. Pisani	bp@iccrom.org
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB)	M ^{me} F. Misiti	misiti@icgeb.org
Cour pénale internationale (CPI)	M. E. Gouws	etienne.gouws@icc-cpi.int
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	M ^{me} L. Orebi	lorebi@ifad.org
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	M ^{me} I. Rusedski	irusedski@icao.int
Organisation des Nations Unies	M. B. Cochemé	unjspf@un.org
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme alimentaire mondial (PAM) (participants internationaux et participants du siège)	M.M. Casciana	massimiliano.casciana@fao.org
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	M ^{me} P. Nenonen	p.nenonen@unido.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	M. M. Ghelaw	m.ghelaw@unesco.org
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)	M. N. van Opstal	hq@eppo.fr
Organisation internationale du Travail (OIT)	M ^{me} C. McGarry	pension@ilo.org
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	M. J. Finn	IOMPensionadmin@iom.int
Organisation maritime internationale (OMI)	M. A. Nathoo	anathoo@imo.org
Organisation météorologique mondiale (OMM)	M ^{me} P. Geddes	pgeddes@wmo.int
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	M ^{me} T. Dayer	therese.dayer@wipo.int
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	M ^{me} B. Sperandio de Llull	sperandiob@who.int
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	M ^{me} C. Molina	cmolina@unwto.org
Tribunal international du droit de la mer	Mr. K. K. Gaba	gaba@itlos.org
Tribunal spécial pour le Liban	M ^{me} M. Kashou	Stl-pension-secretariat@un.org
Union internationale des télécommunications (UIT)	M ^{me} M. Wilson	marianne.wilson@itu.int
Union interparlementaire (UIP)	M. A. Taylor	at@mail.ipu.org
